

Date de parution:  
08/03/2023



n°45



# Bulletin d'informations

## POINT TRAVAUX

Le permis de construire a été accordé le 18 janvier 2023. Un deuxième appel d'offre a été lancé début février 2023 avec un retour des offres le 31 mars 2023. L'ouverture des plis des entreprises aura lieu le 4 avril 2023. A la suite de cette ouverture des plis et du coût, nous déciderons soit de démarrer les travaux, soit de les décaler.



## LES REPAS VISITEURS

Les résidents pourront, à compter du 13 mars 2023, inviter à déjeuner leurs proches (5 invités maximum). L'établissement mettra à disposition un espace dédié situé au 1er étage.

La demande devra se faire auprès du secrétariat pour réserver la salle et les plateaux repas dans un délai minimum de 48H.

Le repas est servi à midi et le menu sera identique à celui des autres résidents, sauf les jours des repas galettes/saucisses.

Les proches se chargeront:

- ⇒ D'accompagner le résident dans l'espace dédié
- ⇒ D'aller chercher à 12H00 les plateaux repas en salle à manger
- ⇒ De rapporter les plateaux en salle à manger
- ⇒ De laisser la salle propre après utilisation

Le règlement des repas est à effectuer le jour même auprès du secrétariat ou de la comptabilité, ou une facture sera envoyée à la personne qui a fait la réservation.

La mise en place de cette prestation est temporaire, car la salle sera occupée pendant les travaux.

